

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **06 DEC. 2024** portant fin de fonctions d'une régisseuse suppléante et nomination d'une mandataire suppléante

NOR : JUST2433016A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2018 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du secrétariat général du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 portant nomination du régisseur d'avance et de recette ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2018 portant nomination d'une régisseuse suppléante d'avance et de recette ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu l'agrément en date du 7 novembre 2024 délivré par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de la justice relatif à la nomination d'une mandataire suppléante pour la régie d'avances et de recettes du secrétariat général,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de régisseuse suppléante d'avances et de recettes auprès du secrétariat général du ministère de la justice de Mme Chantal LOUISON, secrétaire administrative.

Article 2

Mme Anne GAUDIN, attachée d'administration, est nommée en qualité de mandataire suppléante de la régisseuse au secrétariat général du ministère de la justice, afin d'assurer, le cas échéant, son remplacement pour l'ensemble des opérations de la régie et pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **06 DEC. 2024**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur, secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke that ends in a small hook at the bottom.

P. CLERGEOT